

## PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECTS

### L'ECTS

L'ECTS est le **système européen** d'accumulation et de transfert de crédits qui repose sur la transparence de l'offre de formation, le processus d'apprentissage et la reconnaissance formelle des résultats.

### Les crédits ECTS

Les crédits ECTS sont basés sur la charge de travail nécessaire à l'étudiant pour atteindre les résultats attendus à l'issue du processus de formation. Les résultats de formation décrivent ce que l'étudiant est supposé savoir, comprendre et être en mesure de faire à l'issue d'un processus d'apprentissage réussi. Ils sont liés à des descripteurs de niveaux dans le cadre de la certification nationale et européenne.

La charge de travail indique le temps dont les étudiants ont en règle générale besoin pour participer à toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, autoformation, examens, etc.) nécessaires pour parvenir aux résultats de formation escomptés.

**60 crédits ECTS sanctionnent la charge de travail d'une année à temps plein** d'un apprentissage formel (année académique) et les résultats de formation correspondants.

La valeur d'un crédit est approximativement estimée entre 25 à 30 heures de travail d'étudiant.

### Utilisation des crédits

Les crédits sont attribués à des programmes diplômants ou d'études complets ainsi qu'à leurs différentes unités d'enseignement, incluant toutes formes pédagogiques (cours, séminaires, travaux dirigés) y compris mémoires, stages, travaux en laboratoire, terrains, auto apprentissage, à distance, etc.

Le nombre de crédits attribués à chaque Unité dépend de l'importance de la charge de travail nécessaire pour que l'étudiant parvienne aux résultats de formation exigé dans un cadre formel.

Les crédits peuvent être accumulés en vue d'obtenir une certification ou le diplôme. Si les étudiants ont obtenu des compétences dans d'autres contextes ou cadres de formation (qu'ils soient formels, non formels ou informels), les crédits correspondants peuvent leur être attribués après une évaluation positive, la validation ou la reconnaissance de ces résultats.

Les crédits octroyés dans le cadre d'un programme peuvent être transférés vers un autre programme proposé par le même établissement ou un autre. Ce transfert n'est possible qu'à condition que l'établissement délivrant le diplôme reconnaisse les crédits et les résultats de formation correspondants. Les établissements partenaires devraient s'entendre à l'avance sur la reconnaissance des périodes d'étude à l'étranger.

### **Transparence de l'offre de formation**

Le transfert et l'accumulation des crédits sont facilités par l'utilisation des documents essentiels de l'ECTS tel que le catalogue de cours. Chaque programme d'études décrit clairement les objectifs et les compétences acquises à l'issue du programme (en référence au Répertoire Nationale de la certification). Chaque Unité d'enseignement décrit le contenu des cours, les résultats de formation à atteindre, les modalités spécifiques d'évaluation et les bibliographies de référence.

### **Supplément au diplôme (annexe descriptive au diplôme) et Cadre national et européen de la certification**

Le supplément au diplôme dite « **annexe descriptive au diplôme** » donne des informations claires et transparentes sur le diplôme attribué. Même si le relevé de notes fait partie intégrante du supplément au diplôme, il peut être attaché au document produit.

Le niveau de qualification du diplôme peut être exprimé à la fois dans le cadre national (niveau III, II et I) et sa correspondance dans le cadre européen est précisé : Niveau 8 (doctorat), Niveau 7 (Master et Ingénieur), Niveau 6 (Licence), Niveau 5 (DUT).